

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:	15
MEMBRES PRESENTS :	13
POUVOIRS :	2

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Michel LEJETTE, Mme Caroline PEYRACHE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, M. Bernard BUARD, Mme Isabelle LEMARCHAND, Mme Carole GOSSWILLER, M. Michel HOCHET, Mme Annie PARTHENAY-ROBERT

POUVOIRS : M. Marc MOUCHEL est représenté par M. André POTTIER.
Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Isabelle LEMARCHAND

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbaux des séances des 16 et 24 janvier 2015 sont adoptés à l'unanimité et signés par les membres présents. Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- **Compte Administratif 2014 de la commune**
- **Compte de gestion 2014**
- **Affectation du résultat**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Vote du budget Primitif 2015**
- **Compte Administratif 2014 du lotissement**
- **Compte de gestion 2014 du lotissement**
- **Vote du budget annexe 2015 du lotissement**
- **Subventions 2015 : associations**
- **D.I.A en cours**
- **Convention de servitude ERDF**
- **Avenants Entreprise CHAUVIN : Travaux salle polyvalente**
- **Achat camion AMPIROL**
- **Ecole : Convention avec intervenants**
- **Emprunt 2015**
- **CDAS : Cotisation 2015**
- **Demande de subventions collège Diderot Turlaville**
- **Demande de subvention collège Notre-Dame St Pierre Eglise**
- **Acquisition de la propriété POTTIER**

- Acquisition de la propriété LE PLEY
- Facture FRANCAS
- Tarifs du centre de loisirs
- CAF : Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018
- Informations diverses : Plan Vigipirate, Commune nouvelle, PEDT (réunion pilotage).
- Questions diverses

2015-13 Compte Administratif 2014 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires détaillés ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Monsieur Jean-Claude FICHET, receveur municipal, présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge, après que Monsieur le Maire a quitté la salle,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- vu les dispositions de l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,
- considérant que les données du compte administratif sont conformes à celle du compte de gestion du receveur municipal selon les données résumées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'exercice 2014:	1 029 055.40 €
Total des dépenses de l'exercice 2014:	<u>784 709.64 €</u>
Résultat de l'exercice 2014 :	244 345.76 €
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2014:	542.66 €
<u>Résultat positif de clôture année 2014:</u>	<u>244 888.42 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes de l'année 2014:	1 292 679.99 €
Total des dépenses de l'année 2014:	<u>271 347.54 €</u>
Résultat de l'exercice 2014 :	112 480.86 €
Excédent d'investissement reporté:	1 292 679.99 €
<u>Résultat positif d'investissement - clôture année 2014 :</u>	<u>1 405 160.85 €</u>

- **APPROUVE** le compte administratif 2014 commune qui fait apparaître les résultats suivants :
 - Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 244 888.42 €
 - Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève à 1 405 160.85 €

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-14 Compte de gestion 2014

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, le conseil municipal prend connaissance du Compte de gestion qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 tel qu'il vient de lui être présenté.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-15 Affectation du résultat

Monsieur le Maire qui a rejoint la séance propose d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- 002 report à nouveau : 4 888.42 €
- 1068 excédent capitalisé : 240 000.00 €

Le conseil municipal,

- **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2014 proposé par Monsieur le Maire.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-16 Vote des taux d'imposition

Suite à la baisse des taux des impôts locaux en 2014 et suite à la promesse faite pour le maintien de ces taux durant 3 ans, le conseil municipal décide de maintenir en 2015 les taux des impôts locaux à leur niveau 2014 :

- | | |
|---|---------|
| ➤ Taxe d'habitation | 20.82 € |
| ➤ Taxe foncière (bâti) | 29.06 € |
| ➤ Taxe foncière (non-bâti) | 59.00 € |
| ➤ Taux relais de la cotisation foncière des entreprises (CFE) | 17.02 € |

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-17 Vote budget Primitif 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2015 de la commune, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et 2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins de chacun, et précise que le résultat de l'exercice 2014 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au Compte de Gestion de Monsieur le receveur municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **D'ADOpter** le budget primitif 2015 de la commune comme suite :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015</u>
--

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	365 826.00 €	013 Atténuation de charges	79 000.00 €
012 Charges de personnel	396 961.00 €	70 Produits des services	35 800.00 €
014 Atténuation de produits	20 000.00 €	73 Impôts et taxes	420 330.00 €
065 Autres charges gestion courante	51 900.00 €	74 Dotations et participations	335 319.00 €
066 Charges financières	15 500.00 €	75 Autres produits gestion courante	339 000.00 €
067 Charges exceptionnelles	344 150.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	4 888.00 €
022 Dépenses imprévues	20 000.00 €	//	//
TOTAL			
DEPENSES	1 214 337.00 €	RECETTES	1 214 337.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	272 800.00 €	041 Opérations ordre entre sections	5 055.00 €
20 Immobilisations incorporelles	52 000.00 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	340 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	712 000.00 €	13 Subventions d'investissement	138 600.00 €
041 Immobilisations en cours	5 055.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	260 000.00 €
23 Immobilisations en cours	1 106 0960.00 €	001 Solde exécution reporté	1 405 160.00 €
TOTAL			
DEPENSES	2 148 815.00 €	RECETTES	2 148 815.00 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il est voté par chapitre.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-18 Compte Administratif 2014 du lotissement

Monsieur le Maire rappelle que les documents budgétaires détaillés ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée. Monsieur Jean-Claude FICHET, receveur municipal, présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge, après que Monsieur le Maire a quitté la salle,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- vu les dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- considérant que les données du Compte Administratif sont conformes à celle du Compte de Gestion du receveur municipal selon les données résumées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'exercice 2014:	405 921.65 €
Total des dépenses de l'exercice 2014:	<u>26 136.38 €</u>
Résultat de l'exercice 2014 :	145 268.30 €
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2014:	234 516.97 €
<u>Résultat positif de clôture année 2014:</u>	379 785.27 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :
 - Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 379 785.27.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-19 Compte de gestion 2014 du lotissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 du lotissement, le conseil municipal prend connaissance du Compte de Gestion qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2014 tel qu'il vient de lui être présenté.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-20 Affectation du résultat

Monsieur le Maire qui a rejoint la séance propose d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- 002 report à nouveau : 379 785.27 €

Le conseil municipal,

- **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2014 proposé par Monsieur le Maire.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-21 Vote du budget annexe 2015 du lotissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2015 du lotissement, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du Budget Primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins de chacun, et précise que le résultat de l'exercice 2014 a été affecté dans le présent Budget Primitif conformément au Compte de Gestion de Monsieur le receveur municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du lotissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	42 000.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €
065 Autres charges gestion courante	337 785.27 €	70 Produits de service	0.00 €
042 Variation stock terrains aménagés	0.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	379 785.27 €
TOTAL			
DEPENSES	379 785.27 €	RECETTES	379 785.27 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et qu'il est voté par chapitre.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

Madame Annie PARTHENAY-ROBERT quitte la séance. Elle donne son pouvoir à Madame Isabelle LEMARCHAND.

2015-22 Subventions 2015 : Associations

Le Conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution de subventions municipales aux associations locales suivantes :

- Club des aînés	700€ UNANIMITE
- L'Amicale Brettevillaise	2 000€ UNANIMITE
- La Chesnée	700€ UNANIMITE
- Football club	750€ UNANIMITE
- Anciens combattants	150€ UNANIMITE
- SNSM	100€ UNANIMITE
- Cœur et Cancer	100€ UNANIMITE
- AFSEP (sclérose en plaque)	50€ UNANIMITE
- Espace Informatique	700€ UNANIMITE
Soit un total de	5 250 €

2015-23 DIA en cours

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente des biens suivants :

- Terrain, non bâti, cadastré AB 321, sis Village de St Germain
- Terrain, bâti, cadastré B 687, sis 1, Route du Grand Chemin
- Terrain, non bâti, cadastré B 1284, sis Domaine de la Houquette
- Terrain, non bâti, cadastré B 1292, sis Domaine de la Houquette.
-

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-24 ERDF : Convention de servitude

Mr Olivier DE BOURSETTY donne lecture d'une convention de servitude à intervenir entre ERDF et la commune de BRETTEVILLE, pour l'effacement Moyenne Tension et la Remise aux normes Basse Tension, nos parcelles B 41 et 42 sises La Vallée de Haut étant concernées par ce projet par la pose de câble souterrain.

N'y voyant aucune objection,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention de servitude avec ERDF.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE.

2015-25 Avenant Entreprise CHAUVIN : Extension salle polyvalente (Remplacement du TGBT)

M. Olivier DE BOURSETTY présente à l'assemblée un avenant de l'entreprise CHAUVIN pour le remplacement du TGBT (Tableau Général Basse Tension) qui n'est plus aux normes. Le montant de l'avenant s'élève à la somme de 14 014.80€ HT soit 16817.76€ TTC. Le montant du marché concernant le lot 7 (électricité) s'élève donc désormais à 30 372.81€ HT soit 36 447.37€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'avenant «remplacement TGBT » de l'entreprise CHAUVIN d'un montant de 14 014.80€ HT soit 16 817.76€ TTC
- **ACCEPTE** le nouveau montant du marché électricité (lot 7) : 30 372.81€ HT soit 36 447.37€ TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant de l'entreprise CHAUVIN.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-26 Avenant Entreprise CHAUVIN : Extension salle polyvalente (Eclairage)

M. Olivier DE BOURSETTY présente à l'assemblée un avenant de l'entreprise CHAUVIN concernant l'éclairage de la réserve, du dégagement côte réserve, du patio, du dégagement face jardin ainsi que celui de la sécurité. Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 4 588.64€ HT soit 5 506.37 TTC. Le montant global du marché concernant le lot 7 s'élève donc finalement à la somme de 34 961.45€ HT soit 41 953.74€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'avenant « éclairage » de l'entreprise CHAUVIN d'un montant de 4 588.64€ HT soit 5 506.37€ TTC
- **ACCEPTE** le nouveau montant du marché électricité (lot 7) : 34 961.45€ HT soit 41 953.74€ TTC.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant de l'entreprise CHAUVIN.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-27 Achat camion AMPIROL

Lors de la séance du 30 juin 2014, le Conseil Municipal avait demandé à M. DE BOURSETTY de se renseigner pour l'achat d'un camion AMPIROL pour les services techniques de la commune. Un montant de 20 000€ HT maximum. Mme Carole GOSSWILLER donne lecture d'une facture de la STE FINOISE sise 21500 FAIN-LES-MONTBARD pour l'achat d'un véhicule d'occasion porteur MIDLER S170 AMPIROL équipé d'un BRAS GUIMA Type BL et d'une benne neuve amovible plateau/ridelle Classe 2 . Le montant de la facture s'élève à la somme de 15 800€ HT soit 18 960€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la facture pour l'achat d'un camion AMPIROL ave bras et benne neuve d'un montant de 15 800€ HT soit 18 960€ TTC.
- **AUTORISE** Mr le Maire à faire procéder au règlement de ladite facture.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-28 Ecole : Convention avec intervenants

Dans le cadre des T.A.P (Temps d'Activités Péri-éducatives), nous sommes appelés à faire intervenir des personnes issues de diverses associations soit à titre gracieux soit moyennant finances. Il conviendrait donc d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions avec les intervenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les conventions avec des intervenants dans le cadre des T.A.P

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-29 Emprunt 2015

Vu le Budget Primitif 2015,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la construction de la salle multi-activités et les acquisitions des propriétés POTTIER et LE PLEY nécessitent de contracter un emprunt de 260 000€. Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 établissements bancaires ont été sollicités par Mme Carole GOSSWILLER, Conseillère déléguée aux finances. M. le Maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne Normandie qui est la plus intéressante. Il s'agit d'un prêt de 260 000€ avec un remboursement sur 15 ans au taux fixe de 1.84% avec des échéances trimestrielles et constantes et 260€ de commission d'engagement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- 1) **de contracter** un prêt auprès de la Caisse d'Épargne Normandie aux conditions suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : 260 000€
 - Durée du contrat de prêt : 15 ans
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.84%
 - Échéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : échéances constantes
 - Commission d'engagement : 260€
- 2) **d'autoriser** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Épargne Normandie (notamment la signature du contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Épargne Normandie), et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-30 CDAS : Cotisation 2015

Le Conseil Municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle au titre de l'année 2015 au C.D.A.S de la MANCHE s'élevant à la somme de 2 902.78€.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-31 Demande de subventions collège Diderot Tourlaville

Mme Isabelle LEMARCHAND donne lecture d'un courrier du collège DIDEROT de Tourlaville, sollicitant une aide financière pour 3 enfants partant en séjour de ski à Corrençon en Vercors et 1 enfant en séjour à Milan en Italie.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une subvention de 25€ par enfant résident de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à en effectuer le versement.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-32 Demande de subvention collège Notre-Dame ST PIERRE EGLISE

Mme Isabelle LEMARCHAND donne lecture d'une demande de subvention émanant de l'école Notre-Dame de ST Pierre Eglise sollicitant une subvention en faveur d'enfants, résidents de notre commune, et qui vont participer à un séjour à Paris.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **REJETTE** la demande de subvention du collège Notre Dame.
- **DEMANDE** à M. le Maire de bien vouloir en aviser le collège par courrier.

DECISION VOTEE A LA MAJORTIE DE 13 VOIX POUR ET 2 CONTRE (M. POTTIER et M. MOUCHEL)

2015-33 Acquisition propriété «POTTIER »

Le Conseil Municipal réuni le 18 mars 2015 **autorise** M le Maire à :

- **ACQUERIR** la propriété « POTTIER », sise 10 Route des Chênes à BRETTEVILLE 50110 cadastrée A 53 et A 525 au prix de 130 500 € frais d'acte et de négociation compris.
- **EMPRUNTER** à tout organisme bancaire.
- **SIGNER** tout acte avant contrat.
- **SIGNER** tout acte définitif.
- **SIGNER** toute demande d'offre de prêt.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-34 Acquisition propriété « LE PLEY »

Le Conseil Municipal réuni le 18 mars 2015 **autorise** M le Maire à :

- **ACQUERIR** la propriété « LE PLEY », sise Chemin du Lavoir à BRETTEVILLE 50110 cadastrée AB 199, 200 et 201 au prix de 220 000 € frais d'acte et de négociation compris.
- **EMPRUNTER** à tout organisme bancaire.
- **SIGNER** tout acte avant contrat.
- **SIGNER** tout acte définitif.
- **SIGNER** toute demande d'offre de prêt.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-35 Facture FRANCAS : T.A.P 2014

Mme Isabelle LEMARCHAND donne lecture au Conseil d'une facture établie par l'association LES FRANCAS concernant les T.A.P de septembre à décembre 2014. Le montant de la facture s'élève à la somme de 1 804.74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la facture des FRANCAS d'un montant de 1 804.74 €
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-36 Tarifs 2015 Centre de Loisirs

Mme Isabelle LEMARCHAND informe le Conseil qu'il convient d'augmenter les tarifs du centre de loisirs qui n'ont pas évolué depuis quelques années.

Elle propose les tarifs suivants :

- 1) Tarif 1 pour les enfants habitant ou scolarisés dans la commune :
 - Journée avec repas 11 €
 - Demi journée 6 €
- 2) Tarif 2 pour les enfants n'habitant pas la commune :
 - Journée avec repas 14 €
 - Demi journée 9 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE** les nouveaux tarifs du centre de loisirs.

2015-37 CAF : Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018

Mme Isabelle LEMARCHAND informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat « enfance et jeunesse avec la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir conformément au projet présenté, étant précisé que celui-ci se rapporte à la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du plan Vigipirate, l'accès au groupe scolaire est limité aux piétons par la pose de barrières de sécurité.
- M. le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier de Mme la Préfète nous informant que la somme retenue au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création de salle multi activités s'élève finalement à 158 498€.
- M. le maire informe l'assemblée qu'il convient de se pencher sur le projet d'une création de Commune Nouvelle qui se ferait avec Digosville et Le Mesnil au Val. Ce projet est désormais à l'étude entre les communes. Une réunion avec le sous-préfet se tiendra après les élections départementales. Si les discussions s'avèrent positives, ce projet fera l'objet de réunions d'information avec les habitants.
- Une réunion s'est tenue mercredi 11 mars avec 2 des représentants des parents d'élèves, 1 enseignant, des élus et Mme VASTEL, secrétaire générale de la mairie. Un questionnaire avait été préalablement envoyé aux parents afin de connaître leurs avis sur les activités durant les T.A.P. Nous avons reçu 26 réponses sur 63 questionnaires. Il en ressort que les activités choisies sont adaptées mais les enfants plus fatigués qu'auparavant.

QUESTIONS DIVERSES

- M. POTTIER demande s'il est possible de mettre les 3 drapeaux au monument aux morts lors du 8 mai. M. MAZE lui répond qu'il faut voir ce problème avec l'association des Anciens Combattants qui gèrent ces cérémonies.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H25.